

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 16/04/2015

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Anny SANLAVILLE.

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : ASSAINISSEMENT - Demande de subvention - Etude de plan d'épandage des boues des stations d'épuration de RANCE

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que suite à un contrôle inopiné de l'ONEMA, le 19 février 2015, une pollution du fossé milieu récepteur des rejets du système de traitement d'eaux usées du hameau les communaux, à Rancé a été constatée. La DDT demande à la CCDSV désormais compétente de procéder au curage des boues de lagunage au plus tôt.

Il est proposé de réaliser un plan d'épandage commun aux 3 stations d'épuration de la commune et tout d'abord de vérifier l'innocuité des boues, leur valeur agronomique et de définir leur conditions d'épandages sans risque pour la qualité des eaux et les milieux aquatiques, les sols et la salubrité publique. Ce plan d'épandage permet également de définir les conditions de vidanges des eaux des bassins afin de limiter leur incidence sur la qualité du milieu récepteur.

L'opération de mise en place du plan d'épandage, pilotée par le service assainissement de la Communauté de Communes, Dombes Saône Vallée est estimée à 9 000 € HT. Elle est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de l'Ain (taux d'aide inconnu).

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée, dont le lancement et la passation relève du président.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'opération «étude d'un plan d'épandage pour les 3 stations d'épuration de la commune de Rancé » ainsi que son montant estimé à 9 000.00 €HT,
- ✓ S'engage à mener à terme cette opération,
- ✓ Sollicite les aides du Conseil département de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- ✓ Demande l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 23.4.2015
Le Président,
Bernard GRISON

